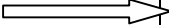
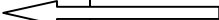


IA du département d'origine (IAO)	IA du département d'accueil (IAA)	Responsable de structure d'accueil (RSA)
<p>Vérifie le dossier complet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - demande d'autorisation de départ (annexe 2) - projet pédagogique - fiche transport (annexe 3 ou prise en charge) - programme détaillé dont les déplacements - budget prévisionnel - autorisation des parents <p>valide le projet pédagogique vérifie la qualification des intervenants qui accompagnent le groupe depuis le département d'origine vérifie l'inscription du transporteur au registre préfectoral transmet le dossier complet à l'IA d'accueil</p>  <p>délivre un e <u>autorisation par écrit</u> après avis favorable de l'IAA</p> 	<p>Vérifie</p> <ul style="list-style-type: none"> - la structure d'accueil et les équipements sportifs, au vu de la déclaration faite par le responsable de la structure et s'assure que le maire et le préfet ne sont pas opposés au fonctionnement du centre, <p>visite la structure et l'inscrit au répertoire départemental <u>sans notification de décision.</u></p> <p>contrôle</p> <ul style="list-style-type: none"> - la capacité d'accueil en nombre de classes et en effectif <p>vérifie</p> <ul style="list-style-type: none"> - les qualifications des intervenants du département d'accueil - les transporteurs du département d'accueil - le bon déroulement du séjour <p>délivre et transmets <u>un avis</u> à l'IAO</p>	<p>Remplit une déclaration précisant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à quelle réglementation son établissement est soumis - quels contrôles ont été opérés - la qualification et fonctions des personnels employés <p>atteste SUR L'HONNEUR la conformité aux réglementations existantes</p> 